

soutenons pas qu'ils doivent être affaiblis mais nous affirmons que les maintenir en vigueur pour une durée indéfinie serait aller à l'encontre des principes, des droits et de tout ce qui a inspiré à nos ancêtres de si rudes labeurs, de tout ce que nous avons défendu si énergiquement. Relativement à notre constitution, à notre gouvernement, à ce dont mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont parlé, aux choses importantes, j'ai ici un volume intitulé "Canada 1954", qui est censé contenir des renseignements officiels sur la situation actuelle et sur les progrès survenus récemment. Il est publié sous l'autorité du ministre du Commerce (M. Howe). Voici ce qu'on y déclare au sujet de notre constitution et de notre gouvernement:

La constitution canadienne et sa forme actuelle de gouvernement démocratique sont le produit de forces et d'événements complexes et variés qui ont façonné peu à peu les institutions politiques de l'Amérique du Nord britannique durant les 190 dernières années et marqué l'évolution du Canada depuis l'époque coloniale jusqu'à son rang actuel de nation.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Drew) a montré comment ces conflits et ces diverses forces ont influé sur l'évolution de notre constitution. Je poursuis:

En dépit des nombreux problèmes compliqués inhérents aux fidélités culturelles et locales des habitants, aux particularismes régionaux de la structure économique et à l'adaptation du patrimoine politique britannique à l'ambiance du Nouveau Monde, une continuité soutenue a marqué l'évolution démocratique des institutions depuis les différentes législatures coloniales de la dernière partie du XVIII^e siècle jusqu'au Parlement national actuel.

Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu une longue évolution. Allons-nous faire machine arrière? Allons-nous nous conformer aux dispositions du bill à l'étude, ou allons-nous maintenir, comme nous le propose cet ouvrage, notre gouvernement constitutionnel, tel qu'il a été façonné au cours des siècles?

Sans vouloir m'étendre sur ce qui a été dit au cours du débat, je signale que le ministre disait l'autre jour qu'il n'y a pas de mécontentement chez ceux qui ont obtenu des contrats relatifs à la défense. Mais les cultivateurs, eux? Que vont-ils dire du bill? Songeons à ceux qui ont peiné pendant la guerre, alors qu'ils étaient assujétis aux contrôles les plus divers. Leurs prix étaient gelés, mais quand l'approvisionnement est devenu suffisant pour répondre à la demande et qu'il s'est accumulé un excédent de produits agricoles, on a supprimé les contrôles. D'autres se sont enrichis de ce fait, mais non les cultivateurs. Pour revenir à ces voix discordantes que n'a pas entendues le ministre, s'attendrait-on à ce que les gens alimentés par les contrats de défense mordent la main qui les nourrit?

Qu'est-ce que le ministère de la Production de défense constate quand il demande des

soumissions pour des contrats? Les principaux fabricants et distributeurs du pays font-ils de l'antichambre au Parlement pour chercher à obtenir ces contrats de défense afin de maintenir en activité des usines qui autrement devraient fermer leurs portes ou afin que leurs employés soient satisfaits et que l'économie du pays soit prospère? Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il faille adopter le bill à l'étude qui vise à proroger ces pouvoirs pour une période indéfinie.

Pour ce qui est du ministre et de son attitude au cours du débat actuel, je pourrais raconter une petite histoire que j'ai entendue l'autre jour au sujet d'un homme qui s'était rendu dans le Sud où il y a souvent de terribles inondations. Le soir, lorsqu'il s'est couché, tout était calme et serein. Durant la nuit, un violent orage a éclaté suivi d'inondations soudaines. Le matin, en regardant par la fenêtre, il constata que toute la région était inondée. Mais il y avait quelque chose qu'il ne comprenait pas, un chapeau de paille se ballottait sur ce vaste océan. Il dit alors aux gens de la maison qu'il y avait quelque chose qu'il ne comprenait pas. "Vous avez eu une terrible inondation hier soir, disait-il, mais que veut dire ce chapeau de paille qui se ballotte?" On lui explique que la veille, avant de se coucher, le grand père avait dit que le lendemain, quoi qu'il advienne, il irait tondre le gazon.

J'ai parfois le sentiment que telle est l'attitude qu'affiche ici le ministre. Il estime, et il ne l'a pas caché à la Chambre, que, même s'il faut siéger tout l'été, le bill doit être adopté. Telle est son attitude; il faut qu'on fasse sa volonté, advienne que pourra.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Je veux appuyer l'amendement qu'a proposé le député de Royal (M. Brooks) et qui paraît à la page 5635 des *Débats*. Pendant que mon chef parlait cet après-midi, je n'ai pu m'empêcher de reconnaître la force des arguments qu'il a présentés au ministre de la Production de défense, l'invitant à accepter cet amendement et à mettre ainsi fin au présent débat. L'amendement est tellement raisonnable à tous égards. Ainsi que l'ont répété maintes et maintes fois des membres de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition ne voit pas d'inconvenient à ce que ce ministère devienne permanent, ni à ce que certains pouvoirs soient accordés de façon permanente. Non, elle s'oppose à ce que certains des pouvoirs mentionnés dans la loi sur la production de défense soient rendus permanents.

L'amendement qu'a proposé le député de Royal prévoit une méthode bien simple par laquelle le bill pourrait être renvoyé au comité de la banque et du commerce. Le